

Addenda au Plan
directeur de l'eau
Objectifs de conservation des
milieux humides et hydriques



JUIN 2021

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) | 775, rue Bélanger, suite 101, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1L1 | abrinord.ca



Abrinord
OBV de la rivière du Nord

Table des matières

Mise en contexte	1
Démarche de concertation	3
OCMHH d'Abrinord.....	9
Plan d'action préliminaire	14

VERSION DÉPOSÉE AU MELCC POUR APPROBATION

Mise en contexte



Abrinord

En 2017, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) afin d'instaurer un nouveau régime de conservation de ces milieux. Cette nouvelle loi a entraîné de nombreuses modifications à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (Loi sur l'eau). Notamment, les municipalités régionales de comté (MRC) se sont vu attribuer la responsabilité d'élaborer un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH) à l'échelle de leur territoire administratif respectif. Pour être approuvés, les PRMHH des MRC doivent respecter trois grands principes, soit de favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette, d'assurer une gestion cohérente par bassin versant et de tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.



Pour leur part, les organismes de bassins versants (OBV) ont dorénavant l'obligation d'inclure dans leur Plan directeur de l'eau (PDE) des *objectifs de conservation des milieux humides et hydriques* (OCMHH), afin d'assurer une cohérence entre l'élaboration des PRMHH et la mise à jour des planifications stratégiques des ressources en eau. Ceci doit être réalisé au plus tard le 15 juin 2021.

Minimalement, les OCMHH doivent :

- Être élaborés en concertation avec les acteurs de l'eau ;
- Être cohérents avec les besoins des acteurs municipaux ;
- Être à l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) ou des bassins versants ;
- Être de niveau stratégique ;
- Être spécifiques et mesurables ;
- Être appuyés d'une mise à jour des composantes du PDE; Comprendre un objectif stratégique de conservation des milieux humides et un objectif stratégique de conservation des milieux hydriques.

Bien que complémentaires et semblables, les exercices demandés aux OBV et aux MRC sont différents et ont des objectifs distincts.

Le contenu du présent document rassemble les mises à jour du Plan directeur de l'eau résultant de l'élaboration des OCMHH et contient les éléments soumis au MELCC pour approbation.

Démarche de concertation



Abrinord

Depuis 2019, Abrinord a mis en place la concertation des acteurs de l'eau concernés par la conservation des milieux humides et hydriques. La **Figure 1** présente de manière schématisée la démarche d'Abrinord pour l'élaboration des OCMHH. Certaines sections sont décrites plus en détails par la suite.

Par ailleurs, une page dédiée à la conservation des MHH milieux humides et hydriques (MHH) a été élaborée sur le [site Web de l'organisme](#) afin de tenir les acteurs de l'eau informés de la démarche.

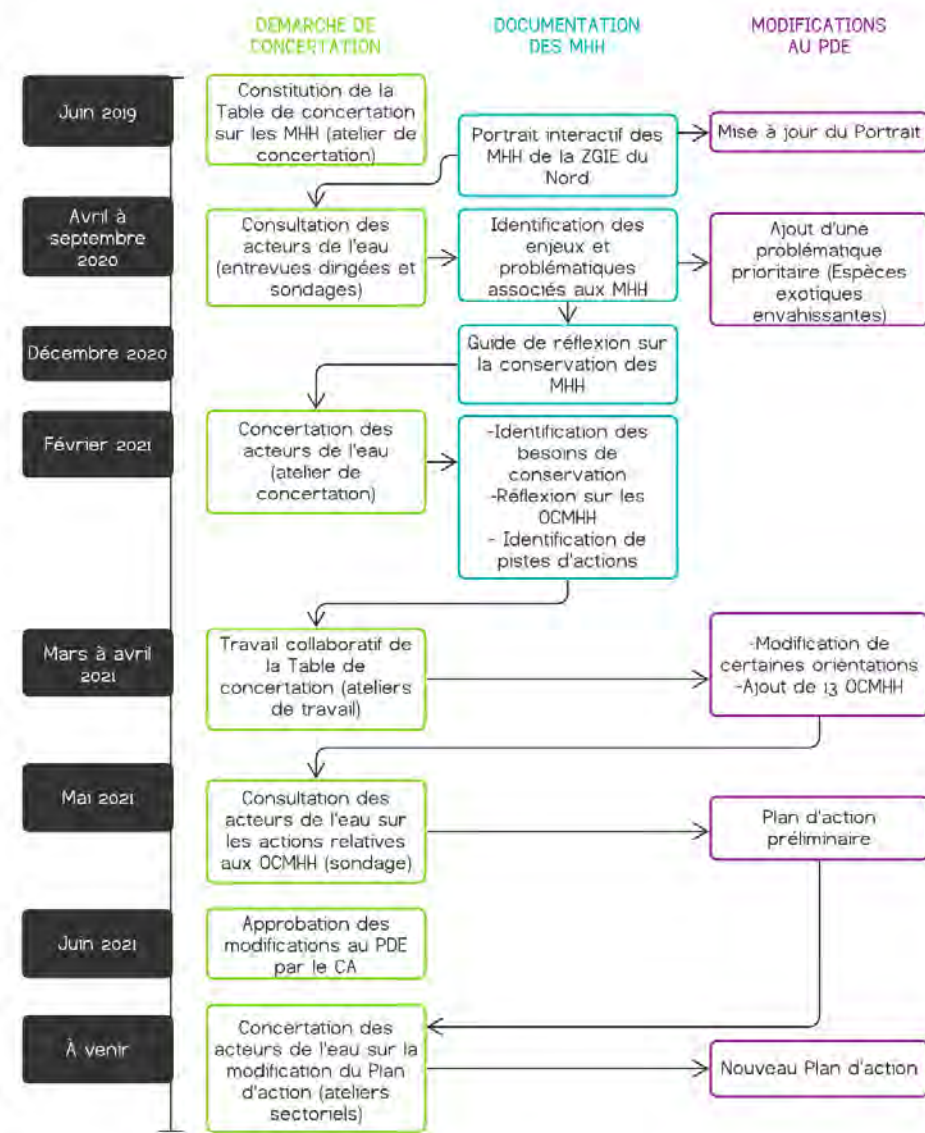


Figure 1 Schéma de la démarche d'élaboration des OCMHH

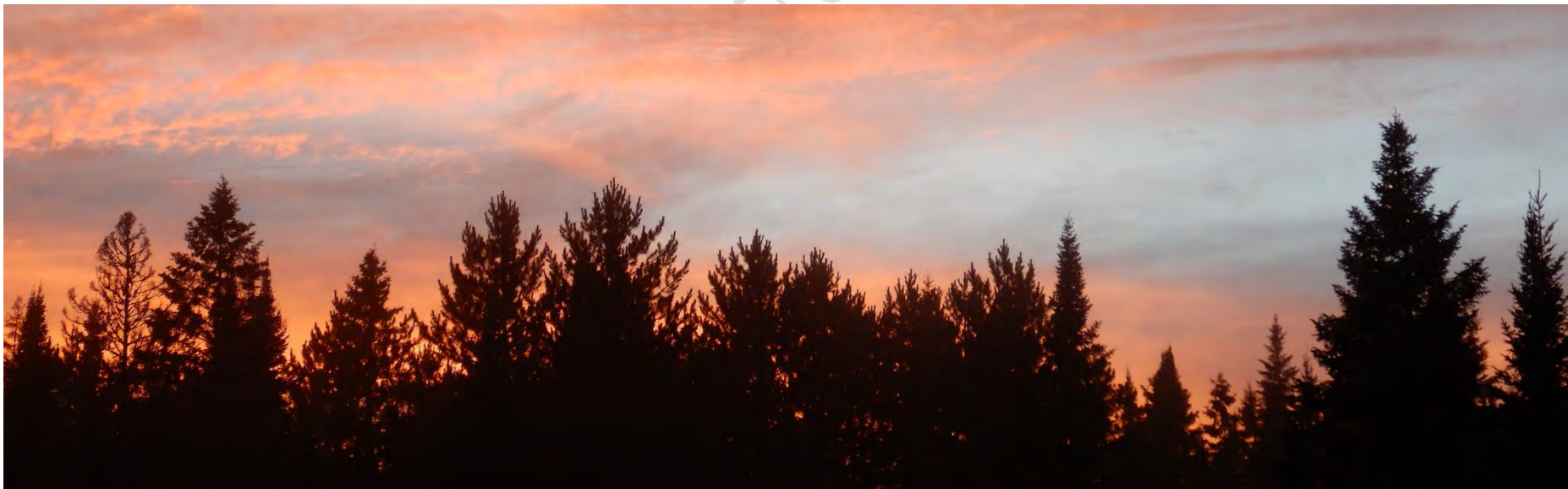
Constitution de la Table de concertation

Une Table de concertation sur les MHH a été formée. Une première rencontre s'est tenue **le 20 juin 2019**, lors de laquelle il a été question des deux démarches (OCMHH et PRMHH), de l'échelle souhaitée et de l'esprit de collaboration attendu entre tous les organismes impliqués dans la conservation des MHH.

Le compte rendu de l'atelier est disponible [ici](#).

ACTEURS DE L'EAU CONSTITUANT LA TABLE DE CONCERTATION

- Abrinord (président)
- Association des résidents du Lac Renaud (depuis février 2021)
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides
- Coopérative Terra-Bois
- Éco-corridors laurentiens
- Institut des territoires
- MRC d'Argenteuil
- MRC de La Rivière-du-Nord
- MRC des Pays-d'en-Haut
- Tourisme Laurentides (depuis février 2021)
- Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides
- Ville de Mirabel



Portrait des milieux humides et hydriques

Durant l'été 2020, Abrinord a effectué une mise à jour des données disponibles relatives aux MHH de son territoire. Un Portrait interactif en ligne a été élaboré. L'utilisation du territoire, la proportion de milieux humides par bassin versant, les résultats de qualité d'eau ainsi que beaucoup d'autres informations sont compilées dans l'[outil interactif](#). La section *Hydrographie et hydrologie* du PDE a été mise à jour et est présentement en révision.

Consultation des acteurs de l'eau

D'avril à octobre 2020, Abrinord a travaillé à recenser les différents besoins des acteurs de l'eau en lien avec la conservation des MHH ainsi que les problématiques associées. Trois sondages ont été élaborés, chacun ciblant un groupe d'acteurs distinct, soit le milieu municipal (élus ou employés municipaux), les organisations (organismes, acteurs agricoles et forestiers, entreprises, associations de lac, ministères, etc.) et le milieu communautaire (résidents ou utilisateurs de la ZGIE).

Les trois sondages ont permis de récolter l'opinion de **102 acteurs**, dont 46 provenant du milieu municipal, 26 issus des organisations et 30 représentants du milieu communautaire. L'équipe d'Abrinord a réalisé des entrevues dirigées afin de pousser les échanges plus loin avec des intervenants clés, dont les acteurs municipaux et les organismes de conservation/à vocation environnementale. Les autres sondages ont été acheminés par courriel. Les résultats des sondages ont permis d'identifier des priorités à aborder et d'alimenter les réflexions en vue d'un atelier de concertation.

Tous les résultats sont disponibles [ici](#)

Guide de réflexion

Abrinord a élaboré un Guide de réflexion à l'hiver 2020-2021, afin de susciter les idées et faciliter les échanges lors de l'atelier de concertation. Le Guide comprend un rappel de la démarche et des pistes de réflexion sur la conservation des MHH. Il est possible de le consulter [ici](#).



Atelier de concertation

Le 10 février 2021, un atelier de concertation réunissant une **cinquantaine** d'acteurs de l'eau a été organisé afin de discuter des besoins de conservation, d'établir les OCMHH préliminaires et de réfléchir à des solutions. Tous les résultats de cet atelier de concertation sont disponibles [ici](#).

ORGANISATIONS PRÉSENTES

- Association des pêcheurs sportifs du Québec
- Association des résidents du Lac Renaud
- Club-conseil Profit-Eau-Sol
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides
- Coopérative Terra-bois
- Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord
- Eau Vive Québec
- Éco-corridors laurentiens
- Institut des territoires
- Ministère de la Sécurité publique (MSP)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)
- MRC d'Argenteuil
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut
- Municipalité de Chertsey
- Municipalité de Morin-Heights
- Municipalité de Piedmont
- Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
- Municipalité de Saint-Donat
- Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Municipalité de Sainte-Sophie
- Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
- Municipalité de Saint-Hippolyte
- Municipalité de Val-des-Lacs
- Municipalité du Canton de Gore
- Municipalité du Canton de Harrington
- OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- Ruisseau Jackson : Aire Naturelle Protégée
- Table Forêt Laurentides
- Ville de Lachute
- Ville de Mirabel
- Ville de Prévost
- Ville de Saint-Colomban
- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- Ville de Saint-Jérôme

Travail collaboratif de la Table de concertation

Des libellés d'OCMHH avaient été proposés par les participants de l'atelier de concertation du 10 février. Afin d'en discuter et de les finaliser, Abrinord a réuni une fois de plus la Table de concertation en **mars et avril 2021**. La Table de concertation s'est entendue sur treize (13) OCMHH, intégrés dans les cinq orientations actuelles (ou légèrement modifiées) du PDE. Les OCMHH sont présentés dans la section suivante.

Consultation des acteurs de l'eau sur le Plan d'action

Des pistes d'action pour chacun des OCMHH ont été identifiées via un sondage envoyé à tous les acteurs de l'eau ayant participé au processus d'élaboration des OCMHH **au mois de mai 2021**. Un total de 25 personnes ont répondu au sondage (1 ministère, 11 municipalités et MRC, 4 acteurs économiques, 9 organismes communautaire



OCMHH
d'Abrinord



Abrinord

Principes directeurs

Au Québec, la gestion des ressources en eau et des milieux associés repose sur les principes de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Par son approche écosystémique, ce mode de gestion permet de tenir compte des impacts cumulatifs sur l'eau de tout ce qui se passe dans un bassin versant. Dans cette optique, la *Loi sur la qualité de l'environnement* stipule que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels. La conciliation de tous les usages est un élément primordial à considérer, tant au niveau national que pour les intervenants locaux. C'est d'ailleurs ce qui a guidé l'élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques du territoire d'Abrinord, dans une optique d'utilisation durable par les générations actuelles et futures. L'atteinte des OCMHH de la ZGIE s'appuie sur la volonté des acteurs à s'impliquer activement pour la prospérité des milieux humides et hydriques et leur utilisation durable. La mobilisation de tous est nécessaire afin d'opérer un changement positif et collectif; c'est pourquoi Abrinord se fait un devoir d'être présent afin de permettre un engagement à long terme des acteurs de l'eau.

Les OCMHH dont se sont dotés les acteurs de l'eau de la ZGIE permettront de bâtir ensemble une stratégie engageante et mobilisatrice, reposant sur les **trois conditions de réussite** auxquelles la *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030* fait référence :

1) Les OCMHH ont été rédigés avec une vision **d'adaptation aux changements climatiques** afin de permettre la résilience des communautés du territoire et de leur assurer une plus grande sécurité, en misant notamment sur l'intégrité des écosystèmes. Certains des OCMHH présentent des solutions dont les acteurs du territoire ont voulu se pourvoir pour faire face aux enjeux climatiques.

- 2) Afin d'optimiser la gestion intégrée de l'eau et des milieux associés, ces derniers doivent être considérés lors de **l'aménagement durable du territoire**, qui est principalement sous la responsabilité du milieu municipal. Certains des OCMHH d'Abrinord nécessiteront une collaboration étroite avec ce secteur d'activités afin d'être intégrés aux documents de planification stratégique d'aménagement du territoire que sont les PRMHH, les schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC et les règlements municipaux. Abrinord œuvre depuis plusieurs années à favoriser l'arrimage de ces documents avec son PDE et s'engage à développer des outils concrets afin de faciliter l'intégration des OCMHH aux outils municipaux. L'organisme souhaite ainsi maintenir l'engagement des acteurs et prendre part activement à une planification territoriale intégrée qui tient compte des milieux humides et hydriques et de leurs bassins versants.
- 3) Le mandat premier des OBV, qui est de concerter l'ensemble des acteurs de l'eau dans les zones qui leur sont confiées, repose sur **l'engagement et la collaboration** de tous. Afin de faciliter l'atteinte des OCMHH, Abrinord adoptera une approche facilitatrice envers les acteurs de son territoire de gestion, en offrant un accompagnement, des outils adaptés aux différentes réalités territoriales et sociales, ainsi qu'un suivi, qui répondront aux besoins spécifiques de ses partenaires. Grâce aux OCMHH, les organisations du territoire pourront plus facilement mettre en place la gestion intégrée des ressources en eau en collaborant ensemble vers la vision commune qu'ils se sont dotée. Les membres de la Table de concertation ont considéré l'élaboration des PRMHH comme une opportunité importante à saisir afin de viser des OCMHH ambitieux, dont certains s'arriment aux PRMHH et assureront le futur de la conservation des MHH de la ZGIE.

Tableau 1 Liste des OCMHH

ORIENTATION 1 : RÉDUIRE LES SOURCES D'APPORTS EN SUBSTANCES AFFECTANT LA QUALITÉ DE L'EAU			
	OCMHH	Indicateur	Cible
1.1*	Établir, pour la première génération de chacun des PRMHH de la ZGIE, des cibles de renaturation, restauration et protection de bandes riveraines des milieux humides et hydriques par unité géographique d'analyse ou bassin versant dégradé	Nombre de cibles concernant les bandes riveraines incluses dans les Plans régionaux des milieux humides et hydriques	Une cible par PRMHH (5)
1.2	D'ici 2032, mettre en place des pratiques de conservation des sols et de l'eau dans les bassins versants dégradés et/ou ayant des zones à risque d'érosion et de glissement de terrain	Nombre de bassins versants dégradés et/ou ayant des zones à risque ayant des mesures d'atténuation	Une pratique par bassin versant dégradé et/ou ayant des zones à risque
1.3	D'ici 2027, réduire de 20 % le nombre de débordements des ouvrages de surverse de la ZGIE par rapport au maximum des années 2014-2019	Nombre de débordements par rapport au nombre maximal de débordements pour 2014-2019	Réduction de 20 %
1.4	D'ici 2027, s'assurer de la conformité de 100 % des installations septiques résidentielles au Q-2, r.22	Nombre d'installations septiques conformes par rapport au nombre total d'installations septiques	100% des installations septiques conformes

*Indique un OCMHH spécifiquement relatif aux PRMHH

ORIENTATION 2 : MAINTENIR DES QUANTITÉS D'EAU ADÉQUATES POUR SOUTENIR LES USAGES ET LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS			
	OCMHH	Indicateur	Cible
2.1	D'ici 2032, améliorer la résilience des communautés face aux fluctuations des niveaux d'eau en maintenant, restaurant et créant les fonctions de régulation des niveaux d'eau des milieux humides et hydriques de la ZGIE	Évaluation de la résilience des communautés impactées par les fluctuations des niveaux d'eau	Améliorer la résilience des communautés face aux fluctuations des niveaux d'eau

ORIENTATION 3 : MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES			
OCMHH		Indicateur	Cible
3.1*	Établir, pour la première génération de chacun des PRMHH de la ZGIE, des cibles de déminéralisation et/ou végétalisation par unité géographique d'analyse ou bassins versants dégradés	Nombre de cibles concernant la déminéralisation et/ou la végétalisation incluses dans les PRMHH	Une cible par PRMHH (5)
3.2	D'ici 2032, conserver une superficie minimale de 17 % de milieux naturels dans la ZGIE	Superficie de milieux naturels avec un statut de protection par rapport à la superficie totale de milieux naturels en 2021	17 % de milieux naturels protégés dans la ZGIE du Nord
3.3	D'ici 2032, augmenter de 50 % les surfaces végétalisées dans les périmètres urbains de la ZGIE par rapport à 2021	Superficie des surfaces végétalisées dans les noyaux urbains par rapport à la superficie totale des noyaux urbains	Augmentation de 50% par rapport à 2021
3.4	D'ici 2027, améliorer la gestion (prévention et contrôle) des plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides et hydriques en mettant en place des mesures dans 100 % des municipalités de la ZGIE	Nombre de municipalités ayant mis des mesures en place par rapport au nombre total de municipalités de la ZGIE	100% des municipalités ayant mis en place une mesure
3.5	D'ici 2027, préciser la cartographie des milieux humides et hydriques et la valider sur le terrain, incluant 100 % des milieux humides et hydriques des périmètres urbains et des milieux agricoles dans les zones prioritaires ou à risque	<p>Nombre d'initiatives servant à préciser la cartographie des milieux humides et hydriques</p> <p>Nombre de noyaux urbains et de milieux agricoles prioritaires ayant fait l'objet d'une acquisition de connaissances affinée par rapport au nombre total de noyaux urbains et de milieux agricoles prioritaires de la ZGIE</p>	<p>Une initiative par MRC et Ville-MRC</p> <p>100% des milieux humides et hydriques cartographiés dans les périmètres urbains et les milieux agricoles prioritaires</p>
3.6	Pour 2032, mettre en place un mécanisme de suivi annuel de l'état des milieux humides et hydriques pour la ZGIE	Mise en place du mécanisme de suivi	Mise en place d'un mécanisme de l'ensemble des milieux humides et hydriques de la ZGIE

*Indique un OCMHH spécifiquement relatif aux PRMHH

ORIENTATION 4 : MAINTENIR L'ACCESSIBILITÉ À L'EAU ET AUX MILIEUX ASSOCIÉS			
OCMHH		Indicateur	Cible
4.1	D'ici 2027, bonifier de manière durable l'accessibilité aux milieux humides et hydriques afin d'optimiser l'offre du milieu municipal par rapport à 2021	Nombre d'activités d'utilisation durable liées à l'accessibilité aux milieux humides et hydriques offertes en 2027 par rapport au nombre d'activités offertes en 2021	Offre d'activités d'accès bonifiée

ORIENTATION 5 : AMÉLIORER L'APPLICATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU			
OCMHH		Indicateur	Cible
5.1	D'ici 2027, mettre en place des activités de formation, d'amélioration des compétences et de sensibilisation en matière de milieux humides et hydriques pour tous les secteurs d'activité	Nombre de secteurs d'activité ayant bénéficié d'activités de formation d'amélioration des compétences et de sensibilisation	5 secteurs d'activité

VERSION DÉPOSÉE AU MELC

Plan d'action

préliminaire



Abrinord

Plan d'action préliminaire

Les acteurs de l'eau consultés ont identifié les types d'action ainsi que des pistes d'actions spécifiques qu'ils pourraient éventuellement s'engager à mettre en œuvre. Il s'agit d'un résultat préliminaire du processus de concertation qui se poursuivra dans les prochains mois et qui permettra de mettre à jour le Plan d'action de façon concertée. Les informations présentées ci-dessous sont donc à titre indicatif et feront l'objet d'une autre démarche de concertation. La **Figure 2** présente, pour chaque OCMHH, les types d'action privilégiés par les acteurs de l'eau. Le **Tableau 2** et le **Tableau 3**, quant à eux, présentent 15 pistes d'action qui ont émergé des différentes étapes de la démarche d'élaboration des OCMHH. Chacune de ces actions pourrait donner lieu à plusieurs actions spécifiques contribuant à l'atteinte des OCMHH. Selon l'envergure et la nature des réalisations, les coûts estimés, les échéanciers et les acteurs potentiels peuvent être sujets à changement.

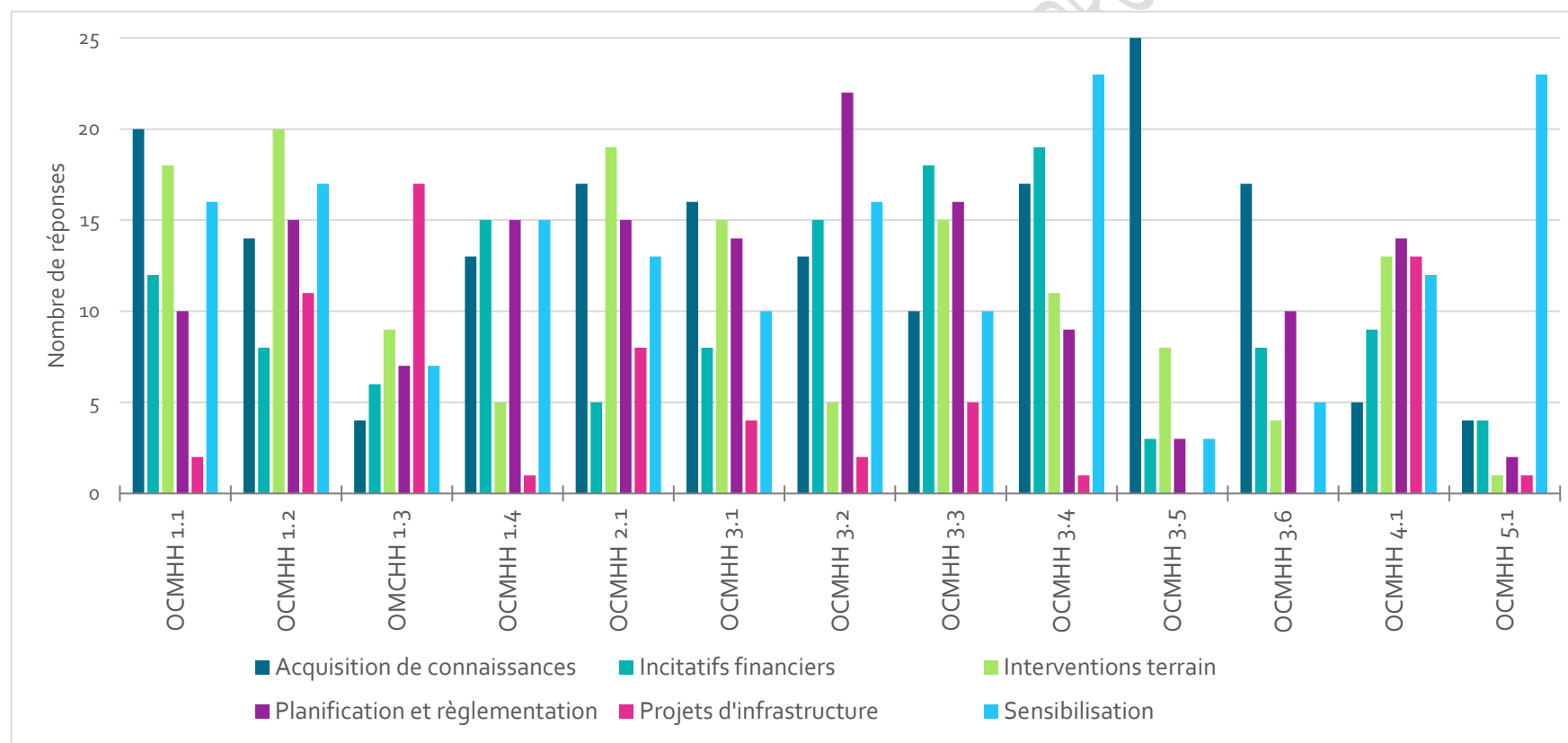


Figure 2 Types d'action privilégiés pour chacun des OCMHH

Tableau 2 Pistes d'action proposées en lien avec les OCMHH auxquels elles répondent (préliminaires)

PISTES D'ACTION		OCMHH												
		1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	5.1
1	Aménager de manière durable des espaces naturels (accès, aménagements fauniques, résilience aux changements climatiques, etc.)													
2	Assurer une présence sur le terrain de divers intervenants (suivis, entretiens, validations, etc.)													
3	Caractériser et inventorier les milieux naturels d'intérêt (travaux terrain, photointerprétation, études conceptuelles, etc.)													
4	Développer des outils de communication et de vulgarisation (guide d'accompagnement, dépliant, articles de journal, panneaux, etc.)													
5	Développer et mettre à jour la réglementation municipale (eau potable, gestion des eaux pluviales, installations septiques, espèces exotiques envahissantes, etc.)													
6	Mettre en œuvre des projets de restauration et de renaturation (plantation, réhabilitation, arrachage, conservation des sols, etc.)													
7	Mettre en place des programmes de financement (mise aux normes, recherche, etc.)													
8	Mettre en place des structures et opportunités de partage et de transfert de connaissances (mentorat, cafés-causeries, groupes Facebook, etc.)													
9	Modifier le schéma d'aménagement et de développement pour intégrer des éléments relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau													
10	Organiser des formations pour les professionnels (mesures agroenvironnementales, érosion, normes environnementales, etc.)													
11	Préciser et mettre à jour la cartographie des milieux humides et hydriques													
12	Promouvoir les programmes de financement en place et accompagner les acteurs dans le processus													
13	Protéger les milieux naturels (statuts de conservation, servitudes, etc.)													
14	Sensibiliser les acteurs de l'eau aux différents sujets liés aux milieux humides et hydriques													

Tableau 3 Pistes d'action détaillées (préliminaires)

PISTES D'ACTION		Type d'action	Acteurs potentiels	Échéancier*	Coût estimé
1	Aménager de manière durable des espaces naturels (accès, aménagements fauniques, résilience aux changements climatiques, etc.)	Interventions terrain	Communautaire Municipal	Court terme	Plus de 100 000\$
2	Assurer une présence sur le terrain de divers intervenants (suivis, entretiens, validations, etc.)	Interventions terrains	Communautaire Municipal	Court et moyen termes	Entre 5 000 \$ et 50 000\$
3	Caractériser et inventorier les milieux naturels d'intérêt (travaux terrain, photointerprétation, études conceptuelles, etc.)	Acquisition de connaissances	Communautaire Économique Municipal	Court et moyen termes	Entre 1 000\$ et 100 000\$
4	Développer des outils de communication et de vulgarisation (guide d'accompagnement, dépliant, articles de journal, panneaux, etc.)	Sensibilisation et information	Communautaire Municipal	Court et moyen termes	Entre 1 000\$ et 25 000\$
5	Développer et mettre à jour la réglementation municipale (eau potable, gestion des eaux pluviales, installations septiques, espèces exotiques envahissantes, etc.)	Planification et réglementation	Municipal	Court et moyen termes	Entre 500 \$ et 25 000\$
6	Mettre en œuvre des projets de restauration et de renaturalisation (plantation, réhabilitation, arrachage, conservation des sols, etc.)	Interventions terrain	Communautaire Économique Municipal	Court et moyen termes	Entre 1 000\$ et 100 000\$
7	Mettre en place des programmes de financement (mise aux normes, recherche, etc.)	Incitatifs fiscaux	Économique Municipal	Court et long termes	Plus de 100 000\$
8	Mettre en place des structures et opportunités de partage et de transfert de connaissances (mentorat, cafés-causeries, groupes Facebook, etc.)	Sensibilisation et information	Communautaire Économique Municipal	Court et moyen termes	Entre 500 \$ et 5 000\$
9	Modifier le schéma d'aménagement et de développement pour intégrer des éléments relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau	Planification et réglementation	Municipal	Court terme	Entre 500 et 5 000\$
10	Organiser des formations pour les professionnels (mesures agroenvironnementales, érosion, normes environnementales, etc.)	Sensibilisation et information	Communautaire Économique Municipal	Court et moyen termes	Entre 500 \$ et 25 000\$
11	Préciser et mettre à jour la cartographie des milieux humides et hydriques	Acquisition de connaissances	Communautaire Économique Municipal	Court terme	Entre 1 000\$ et 50 000\$
12	Promouvoir les programmes de financement en place et accompagner les acteurs dans le processus	Incitatifs fiscaux	Économique	Court terme	Entre 25 000\$ et 100 000\$
13	Protéger les milieux naturels (statuts de conservation, servitudes, etc.)	Planification et réglementation	Municipal	Court et long termes	Entre 1 000 \$ et 5 000\$
14	Sensibiliser les acteurs de l'eau aux différents sujets liés aux milieux humides et hydriques	Sensibilisation et information	Communautaire Économique Municipal	Court terme	Entre 500 \$ et 5 000\$

*Court terme : 2022 à 2025

Moyen terme : 2026 à 2028

Long terme : 2029 et plus

REMERCIEMENTS

Abrinord tient à remercier tous ceux qui ont participé à la démarche de concertation qui a mené à l'élaboration des Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques de la ZGIE du Nord.

L'atteinte des OCMHH dépend des efforts déployés par la communauté du territoire d'Abrinord pour se doter des moyens nécessaires pour travailler ensemble dans un esprit de solidarité et de collaboration. La démarche actuelle démontre la motivation et la capacité des acteurs de l'eau du territoire à protéger les milieux humides et hydriques.

La réalisation des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques de la ZGIE du Nord a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 



Abrinord